

CRESPIAN

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

PROTECTIONS PATRIMONIALES

Protection du patrimoine pour motifs architectural et patrimonial - L 151-19 du code de l'urbanisme		
Référence	Désignation - Lieuxdits	Référence cadastrale
1	Temple protestant - Drossin	OA 335
2	Eglise Saint-Vincent - Vielle	OB 109
3	Croix du Hameau de Vielle - Le Puech et Bertagnac	OB 25
4	Tombeau - Les Vignaux	OA 232
5	Tombeau - Les Vignaux	OA 232
6	Croix - Les Vignaux	Domaine public
7	Fontaine - Les Brajonnes et Mont Long	OB 390
8	Four à chaux - Camp Bertier	OB 824

Protection du patrimoine pour motifs architectural et patrimonial - L 151-19 du code de l'urbanisme		
Référence	Désignation - Lieuxdits	Référence cadastrale
-	Élément linéaire – Haie mixte - Le Puech et Bertagnac	OB 177 / 178 Domaine public
-	Élément linéaire – Haie mixte - Le Puech et Bertagnac	OB 188 / 189

